

---

**Objet : DÉCLASSEMENT D'UNE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES ET AUTORISATION DE CESSION.**

---

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle du conseil municipal de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	14	<b>Pour :</b>	14
<b>En exercice :</b>	14	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	14	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Jean ROMEO, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Christophe MANAS

**Date de convocation :** 15 avril 2026

---

Le Président expose à l'assemblée,

A raison du renouvellement du parc des camions-bennes du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, certains engins se révèlent désormais inutilisables.

C'est notamment le cas d'une Benne à ordures ménagères (BOM) AUTOMATIQUE PREMIUM de la marque RENAULT immatriculé le 23/02/2006 sous le numéro 6357 TQ 66, qui présente les caractéristiques suivantes :

- . Châssis Renault, boîte de vitesse automatique
- . Équipements : BOM Faun
- . Etat général moyen
- . Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation : 23/02/2006
- . Kilométrage actuel : environ 264 202 km
- . Valeur actuelle : 6 000 €

Ledit véhicule étant désaffecté au service d'enlèvement des ordures ménagères, la communauté de communes Sud Roussillon a intérêt à le déclasser afin notamment de faire de la place dans son parc de stationnement pour les véhicules nécessaires à la poursuite de l'exercice de sa compétence.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-1,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2141-1,

**Considérant** ce qui vient d'être exposé,

**LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **CONSTATE** la désaffectation du véhicule susmentionné,

↳ **APPROUVE** son déclassement du domaine public de la communauté de communes Sud Roussillon pour insertion dans son domaine privé,

↳ **DIT QU'**il sera cédé afin de poursuivre la modernisation du parc de véhicules dédiés au service public de la collecte des déchets ménagers et assimilés,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession afférent, au prix de 6 000 €,

↳ **DIT QUE** la recette sera inscrite au budget principal de l'EPCI,

↳ **DIT QUE** le véhicule en question sera retiré de l'inventaire de la flotte auto de Sud Roussillon, y compris au niveau assurantiel,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

